

9 mars 2010

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Césaire, tenue ce mardi 9 mars 2010, à 19h30, à la salle des délibérations du Conseil à l'hôtel de ville, sous la présidence de monsieur Serge Gendron, maire, et à laquelle assistent MM. Roger Normandin, Jean-Claude Fortin, Guy Benjamin, Patrick Viens et Denis Chagnon, conseillers.

Absent : M. Jacques Auger, conseiller

Sont également présents : la greffière, M^{me} Louise Benoit et le directeur général, M. Reynald Castonguay

2010-064 Adoption du procès-verbal de la séance tenue le 9 février 2010

Une copie du procès-verbal de la séance tenue le 9 février 2010, a été remise à chacun des membres du conseil, selon les dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (c. C-19), la greffière est dispensée de la lecture.

Il est proposé par : Roger Normandin
Appuyé par : Patrick Viens

Et résolu que le procès-verbal de la séance du 9 février 2010 soit et est adopté tel que rédigé.

Vote pour : 5
Vote contre : 0

Adoptée à l'unanimité

2010-065 Adoption des comptes selon la liste du 4 mars 2010

Il est proposé par : Jean-Claude Fortin
Appuyé par : Guy Benjamin

Et résolu que les comptes inscrits sur la liste du 4 mars 2010 soient et sont acceptés tels que présentés, à savoir :

Comptes payés :

Chèques 0CH500287 à 0CH500332 pour un montant de : 122 539,66 \$

Comptes payables :
Chèques 0CH500366 à 0CH500450 pour un montant de : 84 758,47 \$

Comptes recevables :
Comptes 9FD000197 à 9FD000199 pour un montant de : 1 305,62 \$

Compte 0FD000002 à 0FD000016 pour un montant de : 12 053,10 \$

Vote pour : 5
Vote contre : 0

Adoptée à l'unanimité

1^{ère} période de questions.

9 mars 2010

2010-066 Adoption du règlement n° 169 modifiant le règlement n° 163 concernant le Programme Rénovation Québec 2009-2010

Considérant que copie de règlement a été remise à chacun des membres du conseil à l'intérieur des délais prévus à l'article 356 de la LCV;

Considérant que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu ledit règlement et renoncent à sa lecture;

Considérant que mention est faite de l'objet du règlement et de sa portée;

En conséquence :

Il est proposé par : Denis Chagnon

Appuyé par : Guy Benjamin

Et résolu que le règlement intitulé « Règlement numéro 169 modifiant le règlement numéro 163 concernant le Programme Rénovation Québec 2009-2010 pour l'aide financière à la revitalisation du secteur patrimonial de la Ville de Saint-Césaire » soit et est adopté tel que présenté.

Vote pour : 5

Vote contre : 0

Adoptée à l'unanimité

2010-067 Construction d'une tour de télécommunications de Bell Mobilité inc.- Autorisation pour le 110, route 112 à Saint-Césaire

Il est proposé par : Patrick Viens

Appuyé par : Jean-Claude Fortin

Et résolu que la Ville de Saint-Césaire donne son accord pour la construction par Bell Mobilité inc., d'une tour de télécommunications sur le terrain du garage municipal, au 110, route 112 à Saint-Césaire. Ce site comprend, un terrain d'environ 16,5 mètres par 30,5 mètres, un chemin d'accès et une tour autoportante en acier d'une hauteur approximative de 76 mètres.

Des dessins techniques et un projet de bail seront présentés à la Ville pour approbation préalable. Une notification publique sera publiée dans le journal hebdomadaire local et un envoi de courrier personnalisé sera acheminé aux résidents avoisinant la tour dans un rayon de 240 mètres. Si des commentaires demeurent non résolus suite à la notification publique, une assemblée publique sera tenue afin d'éliminer tout litige avec les citoyens.

Une fois ces étapes franchies à la satisfaction de toutes les parties, le bail sera signé et les travaux débuteront.

Vote pour : 5

Vote contre : 0

Adoptée à l'unanimité

9 mars 2010

Le point 7 de l'ordre du jour est reporté.

2010-068 **Demande d'un citoyen afin de reconnaître l'année 2010 comme sa 3^{ième} année applicable au règlement de crédit de taxe N° 113**

Considérant que le propriétaire du 1146, avenue Émile, se sent lésé en ce qui a trait au règlement N° 113 sur le crédit de taxe pour les immeubles résidentielles et demande de reconnaître l'année 2010, comme la 3^{ième} année applicable au crédit de taxe;

Considérant que la Ville se doit d'appliquer la date effective de construction apparaissant au certificat émis par l'évaluateur pour le calcul du montant du crédit de 3 ans;

Considérant que la date effective, donnée par l'évaluateur pour cette propriété, est le 18 décembre 2007, donnant ainsi le droit au crédit de taxe pour une portion de 2007, les années 2008 et 2009 comme le stipule le règlement;

En conséquence :

Il est proposé par : **Guy Benjamin**
Appuyé par : **Jean-Claude Fortin**

Et résolu que le conseil refuse de donner suite à la demande de M. Pascal Plante, propriétaire du 1146, avenue Émile à Saint-Césaire, car il doit s'en tenir à la déclaration de l'évaluateur agréé, le conseil n'étant pas en droit de modifier le certificat d'évaluation.

Vote pour : 5

Vote contre : 0

Adoptée à l'unanimité

2010-069 **Paiement des quotes-parts 2010 à la MRC de Rouville**

Considérant le montant des quotes-parts à la MRC de Rouville pour l'année 2010, tel que décrit dans leurs résolutions 10-02-7943, 10-02-7945 et 10-02-7946, à savoir:

| | |
|---|---------------|
| Contribution générale | 75 047,00 \$ |
| Centre local de développement | 40 910,00 \$ |
| Cours d'eau | 16 318,00 \$ |
| Déchets domestiques | 418 661,00 \$ |
| Matières recyclables | 117 531,00 \$ |
| Résidus verts | 30 748,00 \$ |
| Parc régional linéaire | 26 115,00 \$ |
| Dépenses d'administration sécurité publique | 1 788,00 \$ |

Considérant que la MRC offre la possibilité de payer ces quotes-parts de différentes façons;

9 mars 2010

En conséquence :

Il est proposé par : **Patrick Viens**
Appuyé par : **Denis Chagnon**

Et résolu que les quotes-parts 2010 à la MRC de Rouville soient payées en 12 versements égaux, payables au plus tard le dernier jour de chaque mois de l'année 2010.

Il est de plus résolu que les quotes-parts mentionnées aux sous-paragraphes d) et e) du paragraphe 1°, et de la Partie 4, en douze versements égaux payables chacun d'eux, après facturation par la MRC, au plus tard le dernier jour de chaque mois de l'année 2010, et les quotes-parts mentionnées aux sous-paragraphes f), g), h) et i) du paragraphe 1°, de la partie 1 soient payées dans les 30 jours de la date d'envoi des factures des frais réellement encourus.

Vote pour : 5

Vote contre : 0

Adoptée à l'unanimité

2010-070 Maison Familiale Rurale dans Rouville – nomination d'un représentant

Il est proposé par : **Patrick Viens**
Appuyé par : **Roger Normandin**

Et résolu que M. Guy Benjamin, conseiller, soit nommé comme représentant municipal pour siéger au conseil d'administration du projet de la Maison Familiale Rurale dans Rouville.

Vote pour : 5

Vote contre : 0

Adoptée à l'unanimité

2010-071 Fondation Santé Haut-Richelieu-Rouville – tournoi de golf le 2 juin 2010 – participation

Il est proposé par : **Guy Benjamin**
Appuyé par : **Jean-Claude Fortin**

Et résolu d'autoriser l'inscription de 2 joueurs, au coût de 125 \$ chacun, pour la participation au tournoi de golf de la Fondation Santé Haut-Richelieu-Rouville qui aura lieu le 2 juin 2010 au club Domaine Rouville à Saint-Jean-Baptiste, et dont les profits seront remis à la Fondation pour la poursuite de programmes dans les 3 centres d'hébergement dans Haut-

Richelieu et Rouville et l'acquisition de lits électriques et d'équipements médicaux.

Vote pour : 5

Vote contre : 0

Adoptée à l'unanimité

9 mars 2010

2010-072 Assistance dans la procédure de modification du règlement N° 132 – mandat à Dunton Rainville, avocats

Il est proposé par : Denis Chagnon

Appuyé par : Guy Benjamin

Et résolu de retenir les services de l'étude Dunton Rainville, avocats, pour assister la Ville de Saint-Césaire à la modification du règlement d'emprunt N° 132 et d'autoriser un budget approximatif de deux mille cinq cents dollars (2 500,00 \$), plus les taxes applicables, tel que décrit dans l'offre de ladite firme en date du 4 mars 2010.

Vote pour : 5

Vote contre : 0

Adoptée à l'unanimité

2010-073 Représentation dans la cause Yves Guillet et Marie-Josée Langlois contre Ville de Saint-Césaire – mandat à Dunton Rainville, avocats

Il est proposé par : Denis Chagnon

Appuyé par : Guy Benjamin

Et résolu de retenir les services de l'étude Dunton Rainville, avocats, afin de représenter la Ville de Saint-Césaire dans la cause Yves Guillet et Marie-Josée Langlois contre Ville de Saint-Césaire.

Vote pour : 5

Vote contre : 0

Adoptée à l'unanimité

2010-074 Programme scolaire destiné aux élèves de la maternelle de la Commission scolaire des Hautes-Rivières – appui à la MRC de Rouville

Attendu que la MRC de Rouville a transmis la résolution 10-03-7974 à la Commission scolaire des Hautes-Rivières par laquelle, les élus se questionnent sur la pertinence de retirer du programme scolaire, destiné aux élèves de la maternelle, deux (2) des trois (3) périodes de formation données par des enseignants spécialisés;

Attendu que la MRC demande de surseoir à cette décision et consulter le milieu, dont les élus municipaux, avant d'opter pour une telle solution;

Attendu que la MRC sollicite l'appui des conseils de ses municipalités membres;

En conséquence :

Il est proposé par : **Patrick Viens**
Appuyé par : **Jean-Claude Fortin**

9 mars 2010

Et résolu que la Ville de Saint-Césaire appuie la MRC de Rouville dans ses requêtes adressées à la Commission scolaire des Hautes-Rivières, telles que formulées dans leur résolution 10-03-7974, concernant l'intention du retrait de périodes de formation données par des enseignants spécialisés aux élèves de la maternelle.

Vote pour : 5
Vote contre : 0

Adoptée à l'unanimité

2010-075 Fête de l'Amour 2010 – appui financier

Il est proposé par : **Guy Benjamin**
Appuyé par : **Patrick Viens**

Et résolu d'accorder un appui financier de 300 \$ au comité organisateur de la Fête de l'Amour 2010 qui se tiendra le 1^{er} mai 2010 à Saint-Césaire.

Vote pour : 5
Vote contre : 0

Adoptée à l'unanimité

2010-076 Heures de stationnement permises sur le stationnement municipal du centre-ville

Considérant qu'il est souvent constaté que le stationnement municipal du centre-ville sert de remisage saisonnier pour certains véhicules;

Considérant que le règlement municipal actuel sur la circulation et la sécurité publique ne limite pas la durée du stationnement sur ce terrain;

Considérant les recommandations du directeur de la sécurité publique;

Il est proposé par : **Guy Benjamin**
Appuyé par : **Patrick Viens**

Et résolu que de limiter à 96 heures continues, le temps de stationnement permis sur le terrain public nommé « stationnement municipal » situé entre les rues Plamondon et Saint-Jean, dans le centre-ville de Saint-Césaire.

Vote pour : 5

Vote contre : 0

Adoptée à l'unanimité

2010-077 Contrat du rapiéçage mécanisé 2010 – soumissions reçues et accord du contrat

Considérant que la Ville de Saint-Césaire a procédé par soumissions publiques pour le rapiéçage mécanisé de diverses rues de la Ville;

9 mars 2010

Considérant les soumissions reçues en date du 8 mars 2010, à savoir :

| | |
|-------------------------------|---------------|
| Sintra Inc. | 83,70 \$/t.m. |
| Pavage Daudi Ltée | 86,35 \$/t.m. |
| Pavages Maska inc. | 86,64 \$/t.m. |
| Construction DJL inc. | 86,68 \$/t.m. |
| Les Constructions Bricon Ltée | 89,17 \$/t.m. |

En conséquence :

Il est proposé par : Denis Chagnon
Appuyé par : Roger Normandin

Et résolu de retenir la soumission conforme la plus avantageuse présentée par Sintra Inc., 101, rue Sintra, Saint-Alphonse de Granby, (Québec) J0E 2A0, pour le rapiéçage mécanisé 2010 de diverses rues de la Ville, au prix de 83,70 \$ la tonne métrique, plus les taxes applicables, pour une quantité approximative de 3 000 tonnes, représentant un montant total de 283 429\$, incluant les taxes.

Vote pour : 5

Vote contre : 0

Adoptée à l'unanimité

2010-078 Banque de condensateur au bassin de contact de l'eau potable – contrat à Vitechnologie

Il est proposé par : Patrick Viens
Appuyé par : Jean-Claude Fortin

Et résolu d'accorder à la compagnie Vitechnologie de Saint-Césaire, le contrat d'installation d'une banque de condensateur complète au bassin de contact de l'eau potable, pour le prix de 12 665\$, plus les taxes applicables, ainsi que l'installation d'un parafoudre sur les équipements municipaux utilisés pour la distribution de l'eau potable, pour le prix de 6 520\$, plus les taxes applicables, tels que décrits dans les soumissions de ladite compagnie le 4 février 2010.

Vote pour : 5

Vote contre : 0

Adoptée à l'unanimité

**2010-079 Ajout d'un démarreur progressif à la station de pompage McGale –
contrat à Vitechnologie**

Il est proposé par : Guy Benjamin
Appuyé par : Denis Chagnon

Et résolu d'accorder à la compagnie Vitechnologie de Saint-Césaire, le contrat d'installation d'un démarreur progressif à la station de pompage McGale, pour le prix de 2 675\$, plus les taxes applicables, tel que décrit dans leur soumission du 4 février 2010.

Vote pour : 5
Vote contre : 0

Adoptée à l'unanimité

9 mars 2010

**2010-080 Mandat à BPR-Infrastructure inc. – plans et devis des travaux d'égout
sanitaire sur les rues Plamondon et Union**

Il est proposé par : Roger Normandin
Appuyé par : Denis Chagnon

Et résolu de retenir les services de la firme BPR – Infrastructure inc., 1925, rue Girouard Ouest, Saint-Hyacinthe (Qué) J2S 3A5, pour les plans et devis et l'appel d'offres relatifs aux travaux d'égout sanitaire sur les rues Plamondon et Union, au coût de 10 500 \$, plus les taxes applicables, tel que décrit dans leur offre de services professionnels du 4 mars 2010.

Il est de plus résolu, d'autoriser ladite firme, à déposer les plans et devis au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) afin d'obtenir le certificat d'autorisation.

Et que la Ville de Saint-Césaire s'engage à transmettre, au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, lorsque les travaux seront achevés, une attestation signée par un ingénieur quant à leur conformité avec l'autorisation accordée.

Vote pour : 5
Vote contre : 0

Adoptée à l'unanimité

**2010-081 Mandat à BPR-Infrastructure inc.,- Plans et devis des travaux de
bordures secteur des rues Denicourt, Bienvenue et Carré Royer**

Il est proposé par : Guy Benjamin
Appuyé par : Jean-Claude Fortin

Et résolu de retenir les services de la firme BPR – Infrastructure inc., 1925, rue Girouard Ouest, Saint-Hyacinthe (Qué) J2S 3A5, pour la préparation des plans et devis des travaux relatifs à la construction d'une bordure et du pavage sur les rues Denicourt, Bienvenue et Carré Royer, pour un montant

de 4 950 \$, plus les taxes applicables, tel que décrit dans l'offre du 4 mars 2010.

Vote pour : 5

Vote contre : 0

Adoptée à l'unanimité

2010-082 Décompte progressif no 2 des travaux d'égout sanitaire sur le rang Haut-de-la-Rivière Sud et réception provisoire – paiement à Allaire et Gince inc.

Il est proposé par : Guy Benjamin

Appuyé par : Roger Normandin

9 mars 2010

Et résolu de payer, à même le règlement d'emprunt n° 156, à la compagnie Allaire et Gince inc., un montant de 54 089,71 \$, taxes incluses, représentant le décompte progressif no 2 des travaux réalisés jusqu'au 31 décembre 2009 et la réception provisoire des travaux de prolongement d'égout sanitaire sur le rang Haut-de-la-Rivière Sud, tel que recommandé par BPR-Infrastructure inc. le 4 mars 2010.

Vote pour : 5

Vote contre : 0

Adoptée à l'unanimité

2010-083 Achat d'outils à batterie pour le département des travaux publics

Il est proposé par : Denis Chagnon

Appuyé par : Patrick Viens

Et résolu d'autoriser l'achat, à la compagnie Outillage Expert de Saint-Césaire, d'un ensemble de 6 outils à batterie avec chargeur de marque Makita, au prix de 839,95 \$, plus les taxes applicables.

Vote pour : 5

Vote contre : 0

Adoptée à l'unanimité

M. Denis Chagnon, conseiller, se retire de la table du conseil après avoir déclaré avoir un intérêt particulier indirect dans la prochaine décision.

2010-084 Adoption du 1^{er} projet de règlement 92-2005-32 concernant les limites de la zone 107 – date de consultation publique

Il est proposé par : Patrick Viens

Appuyé par : Jean-Claude Fortin

Et résolu que le 1^{er} projet de règlement intitulé « Règlement numéro 92-2005-32 modifiant le règlement de zonage 92-2005 quant aux limites de la zone 107 » soit et est adopté, tel que présenté.

Que l'assemblée publique de consultation sur ce projet, soit fixée au 13 avril 2010 à 19h30, en la Salle du conseil de l'hôtel de ville.

Vote pour : 4

Vote contre : 0

Adoptée à l'unanimité

2010-085 Avis de motion – règlement modifiant le règlement de zonage concernant les limites de la zone 107

Avis de motion est donné par M. Guy Benjamin, conseiller, à l'effet qu'il sera présenté, lors d'une prochaine séance, tenue un jour ultérieur, un règlement modifiant le règlement de zonage numéro 92-2005 concernant les limites de la zone 107.

9 mars 2010

M. Denis Chagnon, conseiller, revient à la table du conseil.

2010-086 Adoption du 1^{er} projet de règlement 92-2005-33 afin de créer la zone 527 à même la zone 515

Il est proposé par : Patrick Viens

Appuyé par : Guy Benjamin

Et résolu que le projet de règlement intitulé « Règlement numéro 92-2005-33 modifiant le règlement de zonage 92-2005 afin de créer la zone 527 à même la zone 515 » soit et est adopté, tel que présenté.

Que l'assemblée publique de consultation sur ce projet, est fixée au 30 mars 2010 à 19h en la Salle du conseil, de l'hôtel de ville.

Vote pour : 5

Vote contre : 0

Adoptée à l'unanimité

2010-087 Avis de motion – règlement modifiant le règlement de zonage afin de créer la zone 527 à même la zone 515

Avis de motion est donné par M. Patrick Viens, conseiller, à l'effet qu'il sera présenté, lors d'une prochaine séance, tenue un jour ultérieur, un règlement modifiant le règlement de zonage afin de créer la zone 527 à même la zone 515.

2010-088 Demande de PIIA pour le lot 4 022 178 – avenue Bienvenue

Considérant que M. Daniel Chassé a un projet de construction d'habitation unifamiliale isolée sur le lot 4 022 178 de l'avenue Bienvenue dans la zone 136;

Considérant que cette zone est assujettie à un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), à l'aménagement des terrains et aux travaux qui y sont reliés;

Considérant que le plan déposé pour ce projet respecte les objectifs et les critères du PIIA;

Considérant que le CCU recommande, par sa résolution 236-02-2010, d'accepter le projet tel que présenté;

En conséquence :

Il est proposé par : Jean-Claude Fortin

Appuyé par : Guy Benjamin

9 mars 2010

Et résolu d'accepter le plan d'implantation et d'intégration architecturale du projet d'habitation unifamiliale isolée, déposé par M. Daniel Chassé, sur le lot 4 022 178 de l'avenue Bienvenue.

Vote pour : 5

Vote contre : 0

Adoptée à l'unanimité

2010-089 Demande de PIIA pour le lot 3 969 713 – avenue Bienvenue

Considérant que M. François Dion a un projet de construction d'habitation unifamiliale isolée sur le lot 3 969 713 de l'avenue Bienvenue, dans la zone 136;

Considérant que cette zone est assujettie à un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), à l'aménagement des terrains et aux travaux qui y sont reliés;

Considérant que le plan déposé pour ce projet respecte les objectifs et les critères du PIIA;

Considérant que le CCU recommande, par sa résolution 237-02-2010, d'accepter le projet tel que présenté;

En conséquence :

Il est proposé par : Denis Chagnon

Appuyé par : Jean-Claude Fortin

Et résolu d'accepter le plan d'implantation et d'intégration architecturale du projet d'habitation unifamiliale isolée, déposé par M. François Dion, sur le lot 3 969 713 de l'avenue Bienvenue.

Vote pour : 5

Vote contre : 0

Adoptée à l'unanimité

2010-090 Demande de PIIA pour le 1390, rue Notre-Dame –Résidences du Collège CRP inc.

Considérant que Résidences du Collège CRP inc., a déjà reçu dans le passé une approbation pour une enseigne apposée sur le mur de leur bâtiment du 1390, rue Notre-Dame à Saint-Césaire, dans la zone 122;

Considérant que cette zone est assujettie à un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), à l'aménagement des terrains et aux travaux qui y sont reliés;

9 mars 2010

Considérant que l'enseigne apposée sur le mur, est différente de celle acceptée lors de leur première demande de PIIA, mais respecte tous les critères et les objectifs du PIIA de cette zone;

Considérant que le CCU recommande par sa résolution 238-02-2010 d'accepter le projet tel que présenté;

En conséquence :

Il est proposé par : Denis Chagnon

Appuyé par : Patrick Viens

Et résolu d'accepter le plan d'implantation et d'intégration architecturale à l'égard de l'enseigne apposée sur le mur du bâtiment sis au 1390, rue Notre-Dame à Saint-Césaire, propriété des Résidences du Collège CRP inc.

Vote pour : 5

Vote contre : 0

Adoptée à l'unanimité

2010-091 Demande de PIIA pour le lot 3 969 711 – avenue Bienvenue

Considérant que M. Léo Ouellet a un projet de construction d'habitation unifamiliale isolée sur le lot 3 969 711 de l'avenue Bienvenue, dans la zone 135;

Considérant que cette zone est assujettie à un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), à l'aménagement des terrains et aux travaux qui y sont reliés;

Considérant que le plan déposé pour ce projet respecte les objectifs et les critères du PIIA;

Considérant que le CCU recommande, par sa résolution 239-02-2010, d'accepter le projet tel que présenté;

En conséquence :

Il est proposé par : Patrick Viens
Appuyé par : Guy Benjamin

Et résolu d'accepter le plan d'implantation et d'intégration architecturale du projet d'habitation unifamiliale isolée déposé par M. Léo Ouellet, sur le lot 3 969 711, de l'avenue Bienvenue.

Vote pour : 5

Vote contre : 0

Adoptée à l'unanimité

9 mars 2010

2010-092 Demande de PIIA pour le lot 4 244 018 – avenue Viens

Considérant que M. Christian Laperle a un projet de construction d'habitation bifamiliale isolée sur le lot 4 244 018 de l'avenue Viens, dans la zone 109;

Considérant que cette zone est assujettie à un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), à l'aménagement des terrains et aux travaux qui y sont reliés;

Considérant que le plan déposé pour ce projet respecte les objectifs et les critères du PIIA;

Considérant que le CCU recommande, par sa résolution 242-03-2010, d'accepter le projet tel que présenté;

En conséquence :

Il est proposé par : Jean-Claude Fortin
Appuyé par : Denis Chagnon

Et résolu d'accepter le plan d'implantation et d'intégration architecturale du projet d'habitation bifamiliale isolée déposé par M. Christian Laperle, sur le lot 4 244 018 de l'avenue Viens.

Vote pour : 5

Vote contre : 0

Adoptée à l'unanimité

2010-093 Modification de la résolution 151-2008- erreur de marge avant

Considérant que dans la recommandation du CCU par sa résolution U119-03-2008 du 5 mars 2008, une erreur s'est glissée lors du calcul de la longueur de la marge avant des lots 4 183 266 et 4 183 267;

Considérant que cette erreur s'est répétée dans la résolution 151-2008 du conseil municipal;

En conséquence :

Il est proposé par : Guy Benjamin

Appuyé par : Roger Normandin

Et résolu de modifier la résolution 151-2008 du 8 avril 2008 intitulée « demande de dérogation mineure de M. Gilbert Côté pour deux lots situés sur l'avenue Paquette » afin d'y lire dans le dernier paragraphe de ladite résolution, « 1,72 mètre quant à la marge avant » au lieu de « 1,29 mètre quant à la marge avant ».

Vote pour : 5

Vote contre : 0

Adoptée à l'unanimité

9 mars 2010

2010-094 Paiement final de l'aide financière à Mme Stéphanie Hamel et M. Patrick Lemay - Programme Rénovation Québec pour la propriété du 1391. avenue Saint-Paul

Il est proposé par : Denis Chagnon

Appuyé par : Jean-Claude Fortin

Et résolu de verser à Mme Stéphanie Hamel et M. Patrick Lemay, la somme de 2 575\$, représentant le paiement final de l'aide financière promise dans le cadre du Programme Rénovation Québec pour les rénovations de leur immeuble situé au 1391, avenue Saint-Paul, tel que recommandé le 15 février 2010, par Marie-Pierre Tremblay, inspectrice en bâtiment et en environnement.

Vote pour : 5

Vote contre : 0

Adoptée à l'unanimité

2010-095 Programme Rénovation-Québec – projets 2009-2010 retenus

Considérant les recommandations du Comité technique du Programme Rénovation-Québec 2009-2010 dans leur lettre du 4 mars 2010 quant au choix des projets admissibles à une subvention;

Considérant que les projets retenus sont conformes aux dispositions d'admissibilité régies par le règlement numéro 144 «*Programme d'aide financière 2008-2009 à la revitalisation du secteur patrimonial de la Ville de Saint-Césaire*» :

En conséquence :

Il est proposé par : Denis Chagnon
Appuyé par : Jean-Claude Fortin

Et résolu d'accepter deux (2) des trois (3) projets retenus par le Comité technique du Programme Rénovation-Québec 2009-2010, comme suit :

| <u>Noms</u> | <u>Subvention maximale</u> |
|--|----------------------------|
| Mme Kathia Joseph et M. Pascal Meunier 1400 à 1402, rue Notre-Dame et 1003, ave du Frère-André | 20 000 \$ |
| M. Yanick Marchand 1460, rue Notre-Dame | 20 000 \$ |

Il est de plus résolu que les projets doivent être terminés au 31 décembre 2010 si non, aucun montant de subvention ne sera versé.

Vote pour : 5
Vote contre : 0

Adoptée à l'unanimité

9 mars 2010

2010-096 **Ajustement du salaire horaire de Mme Hélène Bertojo, spécialiste en aquaforme**

Il est proposé par : Jean-Claude Fortin
Appuyé par : Roger Normandin

Et résolu d'ajuster le salaire de Mme Hélène Bertojo, spécialiste en aquaforme, au taux horaire de 25,00\$ et ce, rétroactif au 1^{er} janvier 2010, tel que recommandé par le directeur des loisirs le 1^{er} mars 2010.

Vote pour : 5
Vote contre : 0

Adoptée à l'unanimité

2010-097 **Échelle salariale secteur aquatique – ajout de la section 60 mois et +**

Il est proposé par : Guy Benjamin
Appuyé par : Jean-Claude Fortin

Et résolu d'ajouter à l'échelle salariale du secteur aquatique, à partir du 1^{er} janvier 2010, la section « 60 mois et + » avec une augmentation de 2%, tel que recommandé par le directeur des loisirs le 1^{er} mars 2010.

Vote pour : 5
Vote contre : 0

Adoptée à l'unanimité

2010-098 Achat d'un système complet d'analyse d'eau de baignade

Il est proposé par : Guy Benjamin
Appuyé par : Denis Chagnon

Et résolu d'autoriser l'achat d'un système complet d'analyse d'eau de baignade et un an de solution, le tout pour 2 180\$, plus les taxes applicables, de la compagnie AESL Instrumentation inc.

Vote pour : 5
Vote contre : 0

Adoptée à l'unanimité

2010-099 Installation d'un système d'assécheur d'air et de filtration pour le compresseur du complexe sportif – contrat à Servisys

Il est proposé par : Denis Chagnon
Appuyé par : Jean-Claude Fortin

Et résolu d'accorder à Servisys, le contrat pour l'installation d'un système d'assécheur et de filtration pour le compresseur du complexe sportif comprenant la quincaillerie et l'installation, pour le prix de 2 236\$, plus les taxes applicables.

9 mars 2010

Vote pour : 5
Vote contre : 0

Adoptée à l'unanimité

2010-100 Avis de motion – abrogation du règlement n° 168 concernant la vitesse sur le Bas-de-la-Rivière Nord

Avis de motion est donné par M. Roger Normandin, conseiller, à l'effet qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance, tenue un jour ultérieur, un règlement abrogeant le règlement intitulé « règlement numéro 168 modifiant le règlement numéro 385 sur la circulation et le stationnement de l'ancienne Paroisse de Saint-Césaire afin de changer de 90 km/h à 80 km/h la vitesse sur le rang du Bas-de-la-Rivière Nord »

2010-101 Avis de motion – modification du règlement n° 16 relatif à la vitesse sur les chemins publics

Avis de motion est donné par M. Denis Chagnon, conseiller, à l'effet qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance, tenue un jour ultérieur, un règlement dans le but de modifier le règlement n° 16 relatif à la vitesse sur les chemins publics afin d'établir la vitesse à 80 km/h sur le rang Bas-de-la-Rivière Nord.

2010-102 Avis de motion – modification du règlement d'emprunt n° 132

Avis de motion est donné par M. Guy Benjamin, à l'effet qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance, tenue un jour ultérieur, un règlement dans le but de modifier le règlement n° 132 décrétant des travaux d'égout sanitaire sur une partie des rues Leclair, Bas-de-la-Rivière Sud et Girard et un emprunt pour en acquitter le coût, afin de modifier le bassin de taxation et la formule de taxation.

**2010-103 Construction d'une bâtisse pour le préposé aux départs au club de golf –
contrat à Rénovations Les Remises Olivier**

Il est proposé par : Patrick Viens
Appuyé par : Jean-Claude Fortin

Et résolu d'accorder le contrat de construction d'une bâtisse pour le préposé aux départs au club de golf, à la compagnie Les Remises Olivier de Saint-Césaire, pour le prix de 6 121,50 \$, plus les taxes applicables, tel que décrit dans leur soumission du 9 mars 2010.

Vote pour : 5
Vote contre : 0

Adoptée à l'unanimité

9 mars 2010

Lecture de la correspondance.
2^{ième} période de questions.
Levée de la séance.

Serge Gendron
Maire

Louise Benoit
Greffière